

L'UFI et le marquage de vos produits

COSMO Colles et nettoyeurs



Informations importantes pour les entreprises, qui mettent sur le marché des mélanges dangereux dans l'EEE (Espace économique européen)



Chers clients des produits Private Label,

pour tous les nouveaux produits qui sont mis sur le marché pour la première fois, il faut obligatoirement déposer une déclaration par **UFI** auprès de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) ou directement auprès du bureau d'enregistrement national pertinent.

Sont des nouveaux produits tous les produits qui n'ont pas été déclarés auprès des autorités nationales selon l'ancienne procédure.

Qu'est-ce qu'un UFI ?

L'**UFI** (**U**nique **f**ormula **i**dentifier, identifiant unique de formulation) est un code de 16 lettres ou chiffres, qui sont séparés en 4 blocs par des tirets (p. ex. N1QV-R02N-J00M-WQD5). L'**UFI** doit apparaître sur l'emballage/étiquette comme suit :

UFI : N1QV-R02N-J00M-WQD5

En plus de l'**UFI**, vous devez indiquer d'autres informations sur votre mélange et les produits connexes à l'intention des centres antipoison, p. ex. composition, nom commercial, couleur, emballage, catégorie de produit et informations toxicologiques. L'**UFI** doit permettre d'établir un lien univoque entre les informations que vous avez déposées et le produit que vous avez mis sur le marché.

Pour l'attribution d'un **UFI**, il est indispensable que tous les produits qui sont étiquetés ou déclarés avec le même **UFI** présentent la même composition.

Comment savoir si mon produit est concerné ?

Chaque produit dispose d'une fiche des données de sécurité (FDS), qui doit énumérer les indications de danger ainsi que les ingrédients physiques ou dangereux pour la santé. En outre, les indications de danger sont signalées au moyen de symboles de danger. Si la FDS de votre produit contient ces indications (à l'exception de l'indication : danger pour l'environnement !), il faut spécifier un **UFI** sur l'étiquette.

Ces informations pour les clients ont été rédigées en complément du papillon officiel de l'ECHA pour vous aider à utiliser l'**UFI** et à présenter la déclaration harmonisée des produits auprès de l'ECHA.



Informations pour les clients

Guide pour l'UFI et la déclaration harmonisée des produits auprès de l'ECHA



! Pour une vue d'ensemble de tous les États de l'EEE participants ou connectés, dont la liste est continuellement mise à jour, reportez-vous au lien suivant :

https://poisoncentres.echa.europa.eu/documents/22284544/27487986/msd_en.pdf/982d9115-58cb-75c8-80ae-8eb16f5c0009



ÉTAPE 01

Création d'un compte sur le site ECHA

Vous devez créer un compte sur le site ECHA. Alors, un UUID (Universal Unique Identifier, identifiant unique universel) vous est attribué. Votre société a une "Legal Entity" (Entité légale). Le compte est important, car les déclarations EEE sont reçues par l'ECHA, puis transmises aux autorités nationales désignées. Vous pouvez également présenter cette notification PCN (Poison Center Notification, notification aux centres antipoison) directement à vos autorités responsables. Pour la distribution dans d'autres pays de l'EEE, cela n'aurait pas de sens, car alors vous devriez répéter cette étape pour chaque déclaration nationale. Officiellement, tous les pays de l'EEE ne sont pas encore connectés à cette procédure de déclaration. Par conséquent, dans ces cas, vous devez présenter la déclaration directement à vos autorités responsables compte tenu de votre **UFI**. Veuillez noter que, suite au Brexit, la Grande-Bretagne (GB) est exclue de cette procédure de déclaration. Les déclarations pour la GB n'y sont plus possibles. La Suisse utilise un système de déclaration propre par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à Zurich.

https://echa.europa.eu/documents/10162/21721613/echa_accounts_en.pdf



ÉTAPE 02

Création d'un UFI pour vos produits :

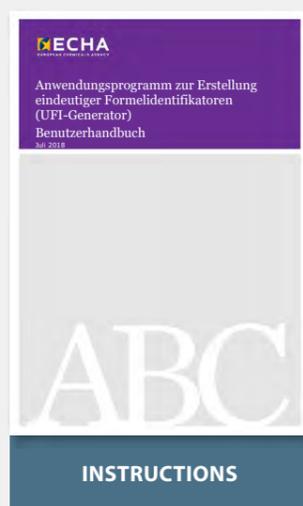
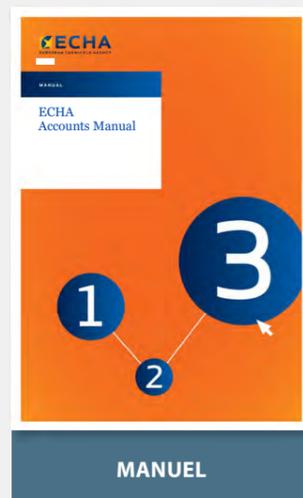
À l'étape suivante, vous créez un UFI propre pour chacun de vos produits en utilisant votre no de TVA et un nombre compris entre 0 et 268 435 455. Par exemple, vous pouvez utiliser le numéro d'article de vos produits :

<https://ufi.echa.europa.eu/#/create>

Pour les instructions actuelles à ce sujet :

https://echa.europa.eu/documents/22284544/22295820/ufi_user_guide_de.pdf/93967ef7-2539-a1af-922a-615c63f356c3

Utilisez le code créé pour la déclaration de votre produit et, une fois la déclaration terminée, indiquez-le sur les étiquettes de vos produits. Il ne faut pas indiquer l'UFI dans vos FDS.



ÉTAPE 03

Déclaration du produit

À l'étape suivante, vous devez créer votre dossier. Toutes les étapes nécessaires sont décrites comme suit :

<https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/tools>

Résumé (dans le nuage IUCLID) :

- + Création des substances à partir de notre fiche des données de sécurité et de la classification correspondante indiquée dans le paragraphe 3.
- + Création d'un MIM avec notre désignation de produit et les substances créées à partir du paragraphe 3 de notre fiche des données de sécurité et de notre **UFI**.
- + Création de votre produit avec votre **UFI**. Composant unique : 100 % de notre produit COSMO.

Sur le site Web ECHA, vous trouverez des liens vers quatre petites vidéos d'env. 5 minutes (en langue anglaise), qui expliquent très clairement la procédure.

Puisque vous ne connaissez pas les recettes des produits Weiss, vous ne pouvez présenter qu'une déclaration "MIM". MIM est une abréviation qui signifie "mixture in mixture" (mélange dans un mélange), c'est-à-dire que vous avez présenté un mélange composé à 100 % d'un produit Weiss. Pour cette raison, vous avez besoin de notre **UFI**, que notre service interne des ventes mettra volontiers à votre disposition. Vous chargez les dossiers créés dans votre portail "Soumission". Dans votre compte ECHA, vous trouverez une plateforme d'essai qui s'appelle "Submission Trial". Ici, vous pouvez d'abord procéder à un essai et obtenir une autorisation "Validation-Check" sans que les autorités d'enregistrement soient immédiatement notifiées.

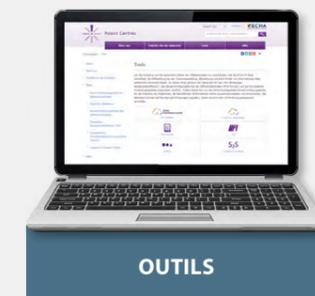


ÉTAPE 04

Paiement des droits de déclaration

Veuillez noter que quelques pays de l'UE (p. ex. Espagne, Hongrie et Belgique) appliquent des droits de déclaration. Selon les informations disponibles, p. ex., en Belgique vous devez payer les droits (200 € / recette de produit) déjà lors de l'envoi du dossier. Vous ne recevez aucun avis de redevance.

<https://www.health.belgium.be/fr/notification-au-centre-antipoisons>



Avez-vous des questions concernant l'UFI et la déclaration des produits auprès de l'ECHA?

Votre interlocuteur
Dr. Christian Berger
Gestion de la qualité

Contact
Tél. : +49 (0) 2773 / 815 - 291
Courriel : c.berger@weiss-chemie.de

! Pour davantage d'informations sur l'UFI, reportez-vous au pavillon de l'ECHA en annexe.

Aperçu de notre assortiment

Redécouvrez la qualité, grâce aux produits performants de Weiss :



COSMO Colles

Collages résistants et durables

COSMO CA (cyanoacrylate)
COSMO PU (colles polyuréthane)
COSMO CL (produits de nettoyage)
COSMO SL (colles à diffusion)
COSMO HD (colles hybrides)
COSMO EP (colles résine époxyde)
COSMO DS (colles à dispersion)
COSMO SP (produits accessoires)

Domaines d'application

- + Fenêtres et portes
- + Transports / nautique
- + Industrie
- + Montage
- + Construction à sec
- + Collage étanche à l'air
- + Industrie du bois et de l'ameublement
- + Construction de conteneurs
- + Éléments sandwich
- + Protection contre l'incendie
- + Industrie publicitaire

Avez-vous des questions ?

Notre centre de service
Secteur d'activité colles :

+49 (0) 2773 / 815 - 255
+49 (0) 2773 / 815 - 274



COSMO Éléments sandwich

Une infinité d'options design

COSMO Therm (isolation thermique)
COSMO Silent (phono-isolant)
COSMO Protect (antiirruption)
COSMO Design (rainuré)
COSMO Tech (customisé)
COSMO Frame (élargissement des châssis)

Domaines d'application

- + Fenêtres et façades
- + Construction de portes
- + Industrie
- + Construction de véhicules
- + Construction de remorques
- + Construction de cloisons
- + Construction de portails
- + Construction de conteneurs
- + Économie d'énergie
- + Protection contre l'incendie
- + Antieffraction
- + Insonorisation

Avez-vous des questions ?

Notre centre de service
Secteur d'activité éléments sandwich :

+49 (0) 2773 / 815 - 311

Notre centre de service
Secteur d'activité façade :

+49 (0) 5245 / 9241 - 21



PUDOL Produit de nettoyage et entretien

La propreté rafraîchit les esprits

PUDOL SOFT
Produit de nettoyage doux pour matériaux délicats
PUDOL CARE
Produit d'entretien qui assure brillance et hygiène
PUDOL POWER
Produit de nettoyage puissant pour la saleté extrême
PUDOL FRESH
Produit de nettoyage pour la propreté et un bon parfum de fraîcheur

Domaines d'application

- + Sols
- + Sanitaires
- + Entretien du linge
- + Industrie alimentaire
- + Ménage et gastronomie
- + Fenêtres et vitres
- + Lave-vaisselle
- + Tapis et coussins
- + Industrie et ateliers
- + Automobiles
- + Nettoyage de la peau
- + Protection de la peau

Avez-vous des questions ?

Notre centre de service PUDOL :

+49 (0) 2743 / 9212 - 0

weiss

Usine I
Weiss Chemie + Technik
GmbH & Co. KG
Hansastr. 2
D-35708 Haiger

Tél. : +49 (0) 2773 / 815 - 0
Fax : +49 (0) 2773 / 815 - 200
E-mail : ks@weiss-chemie.de

www.weiss-chemie.de

made by weiss

Usine II
Weiss Chemie + Technik
GmbH & Co. KG
Siemensstr. 8
D-33442 Herzebrock-Clarholz

Tél. : +49 (0) 5245 / 9241 - 0
Fax : +49 (0) 02773-815-300
E-mail : se@weiss-chemie.de

PUDOL



Une filiale du groupe
Weiss

Pudol Chemie GmbH & Co. KG
Bahnhofstr. 2
D-57520 Niederdreisbach

Tél. : +49 (0) 2743 / 9212 - 0
Fax : +49 (0) 2743 / 9212 - 71
E-mail : info@pudol.de
www.pudol.de

La propreté rafraîchit les esprits